

Arrêté portant nomination des membres du jury de LICENCE

Mention : Licence 2 de Psychologie

Parcours : Classique, LAS 2

La Présidente de Nantes Université,

Sur proposition de la Directrice de la Faculté de Psychologie

En date du 29/11/2022

Vu le Code de l'Education, notamment les articles L.612-2, L.612-3, L.613-1 et L.613-2 ;

Vu le Décret n° 2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation de ses statuts, notamment son article 32-13° ;

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national licence ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2022 accréditant Nantes Université en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Article 1^{er} : La liste des membres du jury de la formation citée en entête du document au titre de l'année universitaire 2022-2023 est établie comme suit :

- Est nommée **Présidente du jury** :

Nom - Prénom

Grade (enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs)

GILET Anne-Laure

Enseignant-chercheur

- Sont par ailleurs nommés **membres du jury** :

(enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, vacataires agréés, personnalité qualifiée)

Nom Prénom

Grade et établissement de rattachement

CHAUCHARD Emeline

Enseignant-Chercheur de Nantes Université

GALHARRET Jean-Michel

Enseignant de Nantes Université

LEFEBVRE Léo

Vacataire agréé de Nantes Université

Article 2 : La composition du jury fait l'objet d'un affichage dans les lieux d'enseignement.

Article 3 : La directrice générale des services de Nantes Université, et le directeur de l'UFR, de l'Institut, Ecole ou service commun sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 29/11/2022



La Directrice de la Faculté de Psychologie,


Fabienne COLOMBEL

Le 29/11/2022

La Présidente de Nantes Université,

Carine BERNAULT

Pour la Présidente de Nantes Université
et par délégation
le Vice-Président Formation
et Education Ouverte



Arnaud GUEVEL